

Concours Photo 2020

Votre coup de Cœur à Perros-Guirec

Pour la 5^{ème} année consécutive, la ville de Perros-Guirec invite les photographes amateurs et professionnels à participer à son concours photo ayant pour thème en 2020 « Votre coup de cœur à Perros-Guirec ».

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, pour promouvoir la beauté des paysages perrosiens et son art de vivre.

Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée sur les grilles de la Capitainerie de Perros-Guirec du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

Une catégorie spécifique du concours est dédiée aux photographes en herbe âgés de 15 à 17 ans.

Les photographies doivent être prises sur le territoire de Perros-Guirec et le jury doit pouvoir l'identifier ou le comprendre.

CATÉGORIES 2019

Le concours s'adresse aux habitants comme aux vacanciers qui vont par leur photographie illustrer /exprimer leur coup de cœur à Perros-Guirec.

5 catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans :

- Votre coup de cœur nautique : voile, sport de glisse, surf, kite surf...le sujet peut être photographié seul ou en groupe en action.
- Votre coup de cœur nature: paysage de bord de mer, sentier des douaniers, îles... la photo doit illustrer un environnement naturel.
- Votre coup de cœur festif : spectacle, festival, concert, fête traditionnelle, show aérien ou encore festnoz... votre photo raconte en image un moment de fête.

- Votre coup de cœur art de vivre : gastronomie, produits locaux, marché de saison ou nocturne, moments privilégiés, votre photo évoque le bien-être ou le bien vivre.
- Votre coup de cœur animalier : oiseaux, ou mammifère marin ou tout autre animal votre photo raconte une rencontre animalière.
- Une catégorie réservée aux jeunes photographes âgés de 15 à 17 ans (âge légal au 31 décembre 2019 à minuit).
La photo raconte en image ce que sont tes vacances à Perros-Guirec.

Le jury sélectionnera 7 photos : une par catégorie et un grand prix. Ce grand prix sera choisi sur l'ensemble des photos engagées dans toutes les catégories.

Exception faite de la catégorie «Jeunes», le jury se réserve le droit de modifier la catégorie d'une image si cela lui semble plus approprié.

COMMENT PARTICIPER ?

Les inscriptions sont ouvertes du 6 avril au 15 novembre 2019 minuit (heure de Paris).

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne à l'adresse suivante : <http://www.perros-guirec.com>

Les participants feront parvenir à leurs frais et risques leurs fichiers informatiques par le biais du site. Les photos correctement téléchargées seront visibles depuis leur compte et un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse e-mail fournie (pensez à vérifier vos spams !)

Lors de son inscription, le participant doit fournir les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- Adresse postale
- N° de téléphone fixe et mobile*
- Adresse e-mail valide*
- Lieu et date de la prise de vue
- Légende de 400 mots maximum
- Informations techniques (appareil, ouverture, vitesse...)
- La mention «J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation»

** Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.*

- Concernant les catégories réservées aux photographes âgés de plus de 18 ans : Chaque participant pourra présenter au maximum 3 photographies, mais dans des catégories différentes (1 par catégorie).

- Concernant la catégorie réservée aux photographes âgés de 15 à 17 ans : Chaque participant doit avoir l'autorisation d'un parent ou tuteur. Il pourra déposer au maximum 3 photographies.

La participation est gratuite.

Le participant ne pourra pas présenter une image déjà exposée ou primée lors d'un concours. Une même photo ne pourra concourir que dans une seule catégorie.

CONTRAINTES TECHNIQUES ET DIRECTIVES NUMÉRIQUES

Les images déposées devront être :

- au format JPEG
- aux rapports suivants : 3:2, 3:1, 4:3.
- entre 2 et 5 Mo
- sans bordure, filigrane ou signature

Les réglages numériques (exposition, ton, contraste, netteté...) sont autorisés. Les montages numériques (ajouts d'éléments) ne sont pas acceptés. Par contre, l'utilisation de plusieurs vues pour la technologie HDR est autorisée. La photo d'origine (raw ou jpeg provenant directement du boîtier) pourra être demandée.

LE JURY

L'ensemble des photographies sera soumis à un jury composé de photographes, de naturalistes, de professionnels du nautisme et de l'hôtellerie qui se réunira courant janvier 2021 pour sélectionner les images qui seront exposées et désigner les lauréats. Le jury procédera à cette sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Le jury sélectionnera une photo dans chaque catégorie. En plus, une photo choisie parmi toutes les catégories sera récompensée du Grand prix de Perros-Guirec.

Dès la fin des délibérations, les fichiers JPEG haute résolution originaux seront réclamés aux photographes lauréats. Ces fichiers devront être fournis par retour de mail. S'il s'avère qu'une image lauréate n'a pas respecté le présent règlement, elle sera déclassée officiellement.

Les résultats seront communiqués avant fin janvier aux participants par email, et publiés sur le site internet et les réseaux sociaux du Concours. Les décisions du Jury seront sans appel.

LES PRIX ET LA REMISE DES PRIX

Les prix ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie en espèces, ni de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

- Le Grand Prix :

Une nuit pour 2 personnes avec dîner et petit déjeuner à l'hôtel Agapa 5*

- Un 1er Prix dans chacune des 5 catégories «Adulte» récompensé par l'un des cadeaux suivants:

Un week end pour 4 personnes au camping 5 étoiles du Ranolien

Deux repas « bistrologiques » à l'Embarcadère

Une excursion pour 2 personnes aux 7 îles avec Armor Navigation

Une randonnée nature privée et un guide géologique avec la Maison du littoral

Une sortie sur le Filao pour 2 avec le Centre Nautique

- Un 1er Prix pour la catégorie «Jeune» :

Une randonnée en Stand up Paddle de 2 heures avec le Centre Nautique

Le tout offert par nos partenaires.

Tous les lauréats se verront offrir le tirage de leur photo sur Dibbon (130x90 cm) à l'issue de l'exposition.

Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des œuvres en compétition.

Le jury se réserve le droit d'exposer toutes les photos dans l'année en cours.

Chaque lauréat sera invité à l'occasion du vernissage et de la remise des prix qui se déroulera le premier week end d'avril à la Capitainerie du Port de Perros-Guirec.

DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée. L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise la Ville de Perros-Guirec à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre de l'exposition liée au concours, de la publication d'un portfolio par notre partenaire Bretagne Magazine. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo sur le web et ce pour une durée maximale de 1an. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur. Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur.

EXPOSITION

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos sélectionnées par le jury sur la base des fichiers envoyés.

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : concoursphoto2020@perros-guirec.com

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, la ville de Perros-Guirec ne saurait en être tenue pour responsable. En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Concours réalisé en partenariat avec Bretagne Magazine, l'Office de Tourisme de Perros-Guirec, l'Agapa 5*, Le Ranolien 5*, l'Embarcadère, Armor navigation, le Centre nautique et la Maison du littoral.